

locaux, les nouvelles opérations de développement risquent même de susciter ou d'exacerber ces dissensions. De ce point de vue, le texte de J.P. Péliissier et de ses collègues enrichit le débat général sur les stratégies de développement rural dans les pays du Sud.

RÉFÉRENCES

- Boutrais J. 1999. Zébus et mouches tsé-tsé ; chronique de l'élevage en Adamaoua. In Baroin et Boutrais (éd.) : *L'homme et l'animal dans le bassin du lac Tchad*. IRD, Colloques et séminaires.
- Challier A., Laveissière C. 1973. Un nouveau piège pour la capture des glossines (*Glossina* : *Diptera, Muscidae*) : description et essais sur le terrain. *Cah. Orstom, sér. Ent. méd. Parasit.* 11 : 251-262.
- Cuisance D. 1989. Le piégeage des tsé-tsé. *Études et synthèses de l'EMVT*, 32, 172 p.
- Itard J. 1969. Difficultés de la lutte contre les trypanosomes et leurs vecteurs. in : *IEMVT : Colloque sur l'élevage*, Fort-Lamy, décembre 1969. 152-157.
- Laveissière C., Couret D., Kienou J. P. 1981. Lutte contre les glossines riveraines à l'aide de pièges biconiques imprégnés d'insecticide, en zone de savane humide ; note de synthèse. *Cah. Orstom, sér. Ent. méd. Parasit.* 19, 49-54.
- Muller P., Nagel P., Flacke W. 1980. *Incidences d'une application de Dieldrine sur les écosystèmes dans le cadre de la lutte anti-tsé tsé sur les hauts plateaux de l'Adamaoua au Cameroun*. Sarrebrück, X + 205 p.

Réponse des auteurs

Pourquoi avoir souhaité rendre compte d'un plan de lutte qui, replacé dans le contexte général du PDRI HKM, ne constitue qu'une faible part de ses activités et qui, du point de vue de ses résultats, n'affiche aucune véritable réussite ? Il nous a semblé que relater et analyser cette expérience permettait, en s'appuyant sur un vécu pratique, d'offrir au lecteur matière à question et à réflexion sur une thématique d'actualité : la participation et la responsabilisation des populations à leur développement. Les commentaires de J. Boutrais et de B. Hubert nous donnent l'occasion de prolonger cet article en précisant certains points à peine esquissés.

À travers un historique synthétique des interventions conduites contre la TAA depuis les années 60, J. Boutrais souligne d'une part la primauté longtemps donnée à une approche exclusivement technique et d'autre part la difficulté non encore résolue à concilier efficacité technique et participation des populations locales. Cette remise en perspective montre combien, dans un programme comme le PLTAA, l'action collective ne peut pas passer par un oubli de la composante technique. Dans le PLTAA, il y avait nécessairement une dimension technique très forte et un des objectifs initiaux du projet a été, pour reprendre les termes de J. Boutrais, de mettre les populations en position de participants « actifs ». La matrice acteurs - fonctions (figure 4) illustre l'importance de la phase préparatoire technique, mais également la volonté qu'a eue le projet de partager ce savoir avec l'ensemble des futurs acteurs (phase d'information), et cela en préalable aux négociations et à la répartition des fonctions. En ce sens, il nous semble que la lecture faite par B. Hubert tend à sous-estimer l'importance des négociations et des décisions arrêtées pendant la

phase qualifiée de « pré-opérationnelle » et à accentuer la séparation entre la phase de conception (confiée à l'équipe du projet) et la phase d'exécution (reposant sur les acteurs de terrain).

Si nous rejoignons B. Hubert dans son analyse des processus participatifs, le regard qu'il porte sur l'intervention menée dans le cadre du PLTAA nous paraît un peu rapide. L'initiation de ce plan était portée par une volonté claire et construite du projet d'engager une véritable démarche de cogestion de l'intervention avec les acteurs. Le souci d'un cadre théorique solide existait, qui s'est traduit par l'intervention de sociologues et de géographes, par la construction du système d'acteurs et la définition d'une méthode d'action s'inspirant des principes de la gestion patrimoniale (Montgolfier et Natali, 1987). La nécessité d'espaces locaux d'exercice des jeux de pouvoirs et d'affirmation des responsabilités des acteurs n'avait pas échappé aux concepteurs du plan, ce qui s'est traduit par la mise en place de comités villageois et d'un comité départemental chargés de ce plan. Cette démarche spécifique s'inscrivait d'ailleurs dans une approche plus globale de développement local cherchant à favoriser l'émergence d'instances locales responsabilisées dans la gestion des ressources naturelles et l'utilisation des fonds d'investissements qui accompagnaient l'intervention du projet. Durant la période opérationnelle du projet, et malgré sa relative brièveté, responsabilisation et réajustement ont pu jouer, même si cela a toujours été de manière imparfaite : lancement du projet, recentrage de la lutte sur les tiques en saison des pluies, suspension puis relance du plan,... ont été autant de décisions prises par les comités locaux. Bien évidemment, les choix méthodologiques tels qu'ils ont été opérés tout autant

que la conduite des actions sont certainement critiquables, mais il nous semble que les questions naissent moins de l'absence de ces éléments, comme semble le dire B. Hubert, que du dispositif « projet » et des modalités de promotion des pouvoirs locaux. Comment un projet, qui se veut le plus extérieur possible à un changement dont il est pourtant le principal initiateur, peut-il promouvoir « dans les meilleurs délais » les structures locales les plus « adéquates » au regard de son objectif. On devine immédiatement le risque d'artificialisation qui pèse sur cette stratégie : puisqu'une organisation particulière est nécessaire, il suffit de la formaliser. Cette question nourrit alors d'autres interrogations : le projet peut-il rester extérieur à un processus auquel il est largement intéressé ? Est-il légitime d'utiliser un plan fondé sur la mise en œuvre d'une technique contraignante comme levier pour faire émerger de nouvelles dynamiques d'organisation et de nouvelles règles dans le jeu des pouvoirs locaux ? En d'autres termes existe-t-il des actions plus propices que d'autres à la construction de nouveaux systèmes d'acteurs ? Comment appréhender la valeur des structures émergentes ainsi promues ? Le temps de maturation de ces structures est-il compatible avec le temps de la structure projet ?

Les tâtonnements, les hésitations, les ratés sont inévitables durant la phase d'affirmation des nouvelles règles et les dérives constatées dans le déroulement du plan ne nous ont pas surpris. Le projet lui-même n'échappe pas à ses logiques, voire ses contradictions internes. À titre d'illustration, nous rappellerons une phrase, extraite d'un rapport du projet et volontairement citée in extenso dans notre article, qui, parlant de l'impact de la non disponibilité de l'agent de l'élevage sur le comportement des éleveurs traditionnels évoquait « les peuls naturellement méfiants vis-à-vis des innovations ». Cette évocation, à ranger au côté de la boomanie¹ des Peuls et autres considérations péremptoires (Bernus et Pouillon, 1990) revient trop rapidement à l'esprit pour qu'elle n'ait pas, encore aujourd'hui, une réalité opératoire... alors même que dans ce jeu le projet se déclarait acteur impartial !!! Conscient de ces risques, le projet s'est cependant retrouvé dans l'incapacité de les gérer, hésitant entre reprendre la barre d'un bateau « partant à la dérive » (n'oublions pas que le projet a des comptes à rendre et qu'il est jugé sur ses résultats « objectifs »...) ou laisser l'expérience se poursuivre jusqu'à produire, au sein de la population et de ses instances représentatives, le sursaut nécessaire (la

vertu pédagogique des erreurs). À notre avis, cette impuissance à trouver le mode d'action adéquat résulte pour une part dans le changement de perspective auquel le projet se contraint en adoptant une démarche participative. Abandonnant formellement une position dominante de prescripteur du développement, le projet éprouve des difficultés à se positionner comme un partenaire à l'égal des autres, avec ses contradictions, ses stratégies cachées et son information imparfaite. Peut-il d'ailleurs être crédible dans ce rôle alors même qu'il est investi de pouvoirs et de moyens qui marquent sa différence ? La révolution participative ne doit-elle pas nécessairement s'accompagner d'une révolution du concept de projet, dans sa durée, ses attributions, son fonctionnement ? N'est-ce pas là une condition nécessaire pour que le recrutement au sein des équipes des projets d'un panel pluridisciplinaire de sociologues, anthropologues, économistes, géographes,... prenne tout son sens et que ces ressources ne constituent pas simplement des « techniciens parmi d'autres au service des pouvoirs ou d'un pouvoir » (Crozier et Friedberg, 1977) et puissent assumer pleinement le rôle qu'on entendait les voir jouer ?

Loin de nous « désespérer », nous pensons que cette expérience incite, comme l'appelle B. Hubert, « à la conception et à la conduite des dispositifs susceptibles de garantir le succès d'un projet ». Si le développeur fait et doit faire le pari de l'action contrainte, il ne dépend pas que de lui de pouvoir s'engager sur ce chemin avec le maximum de sécurité. À l'évidence, la recherche a sa place sur ces terrains, des collaborations doivent s'instaurer, et à l'heure où, en Afrique, les processus de décentralisation créent de nouveaux espaces publics, objets de compétitions entre acteurs sociaux, il y a urgence...

Références

- Bernus E., Pouillon F. 1990. Sociétés pastorales et développement. *Cah. Sci. Humaines* 26, 1-2, 287 p.
- Crozier M., Friedberg E. 1977. *L'acteur et le système*. Seuil, Paris, 437 p.
- Montgolfier J. de, Natali J.-M. 1987. *Le patrimoine du futur. Approches pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles*. Economica, Paris, 248 p.

¹ On retrouve ce terme chez le géographe Richard-Molard qui, évoquant les Peuls et incapable d'appréhender la logique de leur comportement d'éleveurs, écrivait en 1949 : « Même pour le Noir le bétail sert toujours à quelque chose, ne serait-ce qu'à satisfaire quelque rite religieux. Mais rien de tel pour le Peul non touché encore par la « civilisation ». La bête à cornes ne lui sert de rien. Elle lui donne une raison de vivre. C'est lui qui la sert. Une « boomanie » ; sans aucune booolâtrie d'ailleurs. (J. Richard-Molard, 1949. In : Bernus et Pouillon, *L'Afrique Occidentale Française*, Berger-Levrault, Paris, 1990, p. 272).